




PLAN DE DÉCONFINEMENT

BALISEURS, COLLECTEURS NUMÉRIQUES, CONTRIBUTEURS PUBLICATIONS

À partir du 15 août 2020

 PRÉCAUTIONS	
Port du masque	 Fortement déconseillé pendant la pratique, sauf dans les zones où il est rendu obligatoire Conseillé avant et après la sortie
Distanciation physique : 4m²/pers	 A adapter à la vitesse de progression : 1 mètre minimum entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h A adapter à la fréquentation de l'espace de pratique (mettre temporairement le masque si nécessaire) Les balises réalisées à la peinture et au pochoir seront faites par un seul individu (et non un duo)
Utilisation de gel hydroalcoolique	 Obligatoire
Si symptômes du COVID-19	 Restez chez soi Prévenir immédiatement le responsable de zone et le président de la CDSI, si des signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie de groupe
Kit sanitaire personnel composé de : 1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon, 1 sac poubelle	 Obligatoire
Matériels liés à la pratique	 -Préconisation d'utilisation de son matériel personnel -Limiter au maximum le prêt de matériel (en cas de prêt, mettre en oeuvre une désinfection avec gel hydroalcoolique, désinfectant ou savon)
Vestiaires	 Autorisés Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire
Locaux	 Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire. En cas de transmission immédiate des traces auprès des gestionnaires de données, les collecteurs porteront obligatoirement un masque mettront en oeuvre les gestes barrières avant de pénétrer dans les locaux, notamment désinfection du matériel
 PUBLICS	
Nombre	 Sans limitation mais en respectant strictement la distanciation entre baliseurs et sur la voie publique en divisant les groupes importants en plusieurs groupes de 10 pratiquants espacés de quelques mètres entre eux
 ENCADREMENT	
Inscription aux sorties	 Sur inscription si possible Liste des participations à archiver pour assurer un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux
Animation	 Nomination d'un serre file ou d'un assistant chargé de rappeler les gestes barrières, et de participer à assurer la sécurité du groupe du fait de la distanciation physique
Conseils pédagogiques	 Une distanciation d'au moins un mètre devra être respectée entre les 2 personnes Les conseils pratiques ne donneront lieu à aucun contact physique
Protocole sanitaire dans le cadre d'une potentielle contamination	 -En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la quinzaine suivant une sortie, le baliseur doit prévenir immédiatement son référent qui en informera rapidement les autres participants à la sortie -La personne malade devra consulter et se faire tester -Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne reprendre son activité qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contamination. -Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester
 TRANSPORTS	
Transport individuel	 Conseillé
Transports en commun	 Dans le strict respect des gestes barrières et dans la mesure du possible de la distanciation physique

<p>Covoiturage et mini-bus</p>	<p> Avec port du masque et dans le strict respect des gestes barrières, en ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation Utilisation de gel hydroalcoolique avant et après le trajet</p>
<p> ESPACE DE PRATIQUE</p>	
<p>Législation en vigueur : Préfecture, Mairie, ONF, Parc Naturel, Parc urbain, espace maritime...</p>	<p> Dans les espaces ouverts autorisés, dans le respect des règles, notamment concernant le port du masque A vérifier localement et à respecter</p>
<p>Espace de pratique</p>	<p> Favoriser les espaces et les itinéraires les moins fréquentés Respecter le port du masque même pendant la pratique dans les zones où il est obligatoire (adapter la vitesse de progression)</p>
<p>Département 13 et 75</p>	<p>Départements définis comme zone de circulation active du virus permettant aux préfets de définir des règles spécifiques pour limiter sa circulation</p>
<p> CONVIVIALITÉ</p>	
<p>Partage de repas, pots, festivités</p>	<p> A ne pas organiser et éviter Avec distanciation pour le pique-nique</p>
<p>Discussions en présentiel</p>	<p> Avec distanciation et masque si possible</p>
<p> FORMATION</p>	<p> -Possible en salle avec plus de 10 personnes si port du masque, respect des gestes barrières, d'un espace minimum de 4m² par personne, et des règles de l'établissement, lavage régulier des mains (toutes les 2 heures au moins) avec du savon ou du gel hydroalcoolique -Conseillée en distanciel et en extérieur -Les séquences de mise en situation d'activité physique peuvent dorénavant s'organiser sans limitation du nombre de participant mais dans le respect de la distanciation</p>
<p> SEANCE DE TRAVAIL, REUNIONS ET ORGANISATION</p>	<p> Privilégier la visio ou l'audioconférence pour les réunions de baliseurs ou entre baliseur responsable de zone</p>
<p> ACCIDENT</p>	<p> Les personnes portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence</p>
<p> VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ</p>	<p>Votre commission départementale sentiers itinéraires</p>

Suivez les recommandations de la FFRandonnée et l'évolution du plan de reprise de l'activité régulièrement mis à jour sur le site www.ffrandonnee.fr